

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2218

Artikel: Obwald joue gros et gagne autant : concurrence fiscale et péréquation financière: je t'aime, moi non plus
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Obwald joue gros et gagne autant

Concurrence fiscale et péréquation financière: je t'aime, moi non plus

Yvette Jaggi - 16 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33691>

En 2005, le canton d'Obwald tente un grand coup pour améliorer ses ressources. Les citoyens adoptent une réforme fiscale inédite: elle allège la charge des ménages les plus modestes et introduit un prélèvement dégressif sur les revenus (supérieurs à 300'000 francs) et sur la fortune (à partir de 5 millions) des contribuables les plus riches.

Du coup, le conseiller national [Josef Zysiadis](#) (PdT/VD) loue momentanément un studio et dépose ses papiers à Sachseln, histoire d'avoir qualité pour recourir au Tribunal fédéral contre la nouvelle législation fiscale obwaldienne. Le TF lui donne raison et dénonce les taux dégressifs comme contraires au principe constitutionnel d'imposition selon la [capacité économique](#). Le canton décide alors de soumettre les revenus des personnes physiques à une taxe au taux unifié de 1,8% et abaisse l'impôt sur les bénéfices des entreprises au taux unique – et toujours record – de 6,0%.

Un coup de trop, mais quand même...

En 2009, le canton d'Obwald se distingue à nouveau et gagne le surnom de «*pirate fiscal*» (*Le Temps* du 13 mai 2009). Cette fois, il veut réserver des zones à bâtir spéciales à des citoyens

fortunés. Le conseiller fédéral [Moritz Leuenberger](#) en personne s'empare sur son blog, mettant en garde contre un projet «*contournant le droit, favorisant les gens aisés et la société à deux vitesses*». Un projet que 62,3 % des votants ont rejeté suite à un référendum lancé par les Verts et soutenu par le PS.

Malgré ce refus, l'agressivité fiscale pratiquée par le canton d'Obwald aura payé: entre 2008 et 2014, sa population a augmenté de 34'700 à 37'000 habitants (+ 6,6%) tandis que le nombre des entreprises installées a bondi de 2'725 à 4'156 (+ 52,6%).

Et, d'une année à l'autre, [Obwald s'enrichit](#), au point de devenir en 2018 le [septième canton le plus riche](#) de Suisse. En langage technique de l'Administration fédérale des finances: l'indice du potentiel des ressources (revenus, fortunes et bénéfices déterminants, compte tenu des répartitions fiscales intercantionales) dépasse pour la première fois la barre des 100 points en 2018. Obwald entre ainsi dans le club des sept cantons à fort potentiel de ressources – d'où le canton de Vaud sort la même année.

Concrètement, cela signifie qu'Obwald est devenu un canton contributeur au titre de la [péréquation financière et de](#)

[la compensation des charges](#). Il a dû inscrire dans son budget pour 2019 un paiement compensatoire net pour une somme de 7,5 millions de francs à verser dans le pot commun de la péréquation.

Cette perspective peu réjouissante ne pouvait rester sans réaction de la part des autorités cantonales. Le gouvernement a ficelé un paquet donnant-prenant, le parlement l'a longuement discuté avant de donner son aval et de le soumettre spontanément au vote populaire (*Behördenreferendum*). Les citoyens se prononceront donc ce 23 septembre sur une combinaison de mesures d'économies, d'amortissements extraordinaires et de recettes supplémentaires, chacune de ces composantes comptant pour un tiers de l'amélioration visée du budget cantonal.

Le volet fiscal comprend divers réaménagements des barèmes et des déductions. Au total, l'essentiel est sauf aux yeux des autorités: le canton d'Obwald reste parmi les plus attractifs pour les contribuables, toutes catégories confondues. La démonstration chiffrée de cet avantage relatif est soigneusement [tenue à jour](#) sur le site de l'organisation de promotion du site Obwald. La comparaison est faite tout

naturellement avec les cantons voisins, mais aussi avec Zurich, Berne, Genève et Bâle-Ville pour les personnes physiques et, en toute modestie, avec l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne pour les entreprises.

Concurrence et solidarité

Champion de la compétition fiscale, Obwald se distingue même de ses concurrents immédiats de la Suisse centrale, où Lucerne a dû baisser les impôts pour tenir son rang. Et où toutes les expérimentations semblent possibles, sous peine de barrage démocratique, comme en témoigne l'échec de la réforme extrême tentée il y a deux ans dans le canton de Schwyz ([DP 2135](#)).

Véritable poison pour l'entente

entre les cantons, la concurrence fiscale va de toute évidence à l'encontre des visées de la grande opération de solidarité fédéraliste à plus de cinq milliards que représentent la péréquation financière et la compensation des charges. On pourrait donc imaginer qu'une modération de la compétition fiscale figure parmi les sept objectifs de celle-ci. Or, tout au contraire, on note qu'elle a expressément pour but «*le maintien de la compétitivité fiscale au niveau national et international*». Plus précisément encore, on lit, toujours dans le [Rapport](#) sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2016 à 2019, que «*la concurrence fiscale est une composante importante du fédéralisme helvétique*».

Derrière l'apparence du jeu de mots, il y a une réalité que ledit Rapport peine à expliciter. En substance: pour les cantons à fort potentiel de ressources, la péréquation n'a guère d'effet atténuateur sur leur position dans la concurrence fiscale; et pour améliorer la situation des autres cantons, il faudrait une très forte augmentation des fonds à disposition de cette péréquation qui, dans son action actuelle, est «*axée sur les cantons présentant des potentiels de ressources les plus faibles*».

Ainsi fonctionne la péréquation financière, avec la contribution des plus forts, l'aide aux plus faibles et l'optimisation fiscale pour tous les autres.

Conformément au principe de la liberté économique tempérée par la protection sociale.

Les droits d'initiative et de référendum sont constitutifs de la Suisse

Olivier Meuwly, «Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse», Neuchâtel, Editions Livreo-Alphil, 132 pages

Jean-Daniel Delley - 14 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33682>

La démocratie directe est à la mode. Les mouvements populistes s'y réfèrent dans leur combat contre des élites accusées d'être peu à l'écoute des revendications du peuple: les instruments de démocratie directe devraient permettre à ce peuple de se réapproprier sa qualité de souverain, captée

par les instances de représentation, partis et élus notamment.

Mais voilà, l'étiquette reste floue et recouvre des institutions fort diverses, y compris les outils plébiscitaires servant plus les intérêts des gens de pouvoir que ceux du

peuple. C'est tout l'intérêt du bref [ouvrage](#) d'Olivier Meuwly de préciser les concepts et de les replacer dans leur contexte historique.

L'auteur nous conduit d'abord dans les cités grecques de l'Antiquité où le tirage au sort des édiles est censé rapprocher